



LMNP source revenus

Par leguilz34

Bonjour,

Perd ton le statut de LMNP si la totalité de ses ressources provient de la location, sachant que les revenus issus de la location ne dépassent pas 23000 euros?

Merci

Par AGeorges

Bonjour Leguilz,

Non.

La condition par rapport aux revenu est un OU. Il suffit donc que l'une des deux conditions soit remplie.
Plus petit que 23.000? suffit donc pour bénéficier du LMNP.

Mais si, par exemple, vos revenus globaux étaient de 80.000?, vous pourriez dépasser les 23.000? (jusqu'à 39.999?)